

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 31 octobre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Pierre Gauthier: «La Ville doit être représentée au conseil d'administration des Transports publics genevois».

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

La Ville de Genève, étant le cœur de l'agglomération genevoise, est aussi, par définition, le cœur du réseau des Transports publics genevois (TPG). Presque toutes les lignes TPG y convergent, en partent ou la traversent, et la majeure partie des usagers s'y rendent ou en partent.

La présence d'un représentant des autorités de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des TPG est donc indispensable, d'autant que des aménagements liés au réseau des TPG, à son fonctionnement et à son accès public doivent être assumés par la Ville.

Or, au prétexte de purger le conseil d'administration des TPG des magistrats communaux et cantonaux qui y siègent en tant que représentants de leurs collectivités publiques, le Grand Conseil en a subrepticement exclu le conseiller administratif Rémy Pagani en tant qu'il est en charge des constructions et donc de tous les aménagements connexes au réseau TPG que la Ville doit apporter, et payer.

En revanche, le représentant de l'Association des communes genevoises, lui aussi magistrat communal, a bénéficié de la mansuétude du Grand Conseil et continuera de siéger au sein du conseil d'administration des TPG, contrairement au représentant des communes françaises.

Le Conseil municipal considère que l'exclusion du magistrat de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des TPG relève d'une démarche à la fois absurde, dommageable et méprisante:

- absurde, car elle revient à ignorer la configuration géographique du réseau des transports publics genevois et la nécessité d'une collaboration permanente des TPG avec les autorités de la commune qui est le centre de ce réseau;
- dommageable, car elle va entraîner une multiplication des contradictions, des malentendus et des lacunes dans l'information entre les TPG et la Ville, ce qui ne saurait qu'entraîner des difficultés supplémentaires dans la mise en œuvre des aménagements connexes au réseau des transports publics, aménagements indispensables à l'accès du public à ce réseau et au confort de son utilisation;
- méprisante à l'égard des communes en général, et de la Ville de Genève en particulier, à l'heure où s'impose une collaboration accrue entre toutes les collectivités publiques de la petite, de la moyenne et de la grande Genève pour adapter le réseau des transports publics à la réalité de l'agglomération.

Le Conseil municipal s'inquiète de la tendance de plus en plus prononcée du Canton et des entreprises publiques cantonales à se décharger sur les communes en général, et la Ville en particulier, de tâches sans qu'une compétence accrue soit donnée aux communes appelées ainsi à payer à la place du Canton ou des entreprises publiques cantonales, sans pouvoir participer pleinement aux décisions prises.

Le Conseil municipal restera attentif, et mobilisé, pour défendre les intérêts de la Ville et les droits de ses habitants face aux décisions unilatérales des Transports publics genevois (TPG), surtout si la Ville n'est plus représentée au sein de l'organe directeur des TPG.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif fait siens les considérants de la résolution adoptée par le Conseil municipal, sous réserve du paragraphe qui précise, à tort, que le représentant des communes françaises ne siège plus au conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG).

Après avoir épuisé toutes les procédures juridiques engagées contre la loi qui empêche le conseiller administratif délégué, en charge du département des constructions et de l'aménagement, de siéger au conseil d'administration des TPG, le Conseil administratif a pris acte de cet état de fait.

En conséquence, dans sa séance du 17 mars 2014, le Conseil administratif a décidé de désigner M. Christian Ferrazino, avocat et ancien conseiller administratif, comme nouveau représentant de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois, pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani